



Stage Interrégional Ski Sport Adapté



Du 20 au 21 décembre 2014

Stage sportif de perfectionnement Ski Alpin et Nordique



Stage de préparation au Championnat de France Ski Sport Adapté
du 18 au 22 mars 2015 à Gourette (64)

Tarif : 70 € / personne (stage + hébergement + restauration samedi soir et dimanche)
Sans le matériel de ski

Responsable régional Ski
Cyril Fontanel

cyril.fontanel@cda64.fr
06.34.07.80.98

Contact Ligue
Hélène Langlade

helene.langlade@sportadapteaquitaine.fr
07.77.23.68.16



Stage Interrégional Ski Sport Adapté

Du 20 au 21 décembre 2014



Stage sportif de perfectionnement au Ski

Descriptif

Conditions de participation : Licence Sport Adapté compétitive 2014-2015 jeunes ou adultes.

Capacité : 56 places

Hébergement : Belambra

Transport : Minibus

Location du matériel : Possibilité de louer sur place (Intersport partenaire Belambra).
Le prix est en fonction de la demande. (Tel : 05-59-05-18-57)



Rendez-vous :

À Gourette, à 11h le Samedi 20 décembre au Belambra Hôtel
(Prévoir le pique nique pour le samedi midi)

Fin du stage :

À 16h, le Dimanche 21 décembre

Activités proposées :

Ski Nordique avec un Moniteur ESF

Ski Alpin avec un Moniteur ESF

Luge

Raquettes

Pour tout renseignement ou une réservation contacter les personnes ci-dessous

Responsable régional ski
Cyril Fontanel

cyril.fontanel@cda64.fr
06.34.07.80.98

Contact Ligue
Hélène Langlade

helene.langlade@sportadapteaquitaine.fr
07.77.23.68.16



DOSSIER D'INSCRIPTION

STAGE SPORTIF

Interrégional Ski Sport Adapté
Dates : Samedi 20 et Dimanche 21 Décembre 2014

N° Affiliation, Nom de l'Association	
Noms et prénoms des accompagnateurs	
Personne à contacter, Adresse postale et N° tel Email	

Un numéro de téléphone est **obligatoire** en cas d'urgence durant le séjour

Nom – Prénom	N° Licence 2014-2015	Date naissance	Sexe	Ski Alpin	Ski Nordique

Descriptif	Nombre	Prix unique	Montant
Sportifs		70 euros	
Accompagnateurs		70 euros	
TOTAL			

Règlement à l'ordre de la Ligue Sport Adapté d'Aquitaine

Toute inscription est considérée comme confirmée quand elle est accompagnée d'un versement égal à 30% du montant total du séjour par chèque.

Merci de bien vouloir vous munir de la copie de la carte d'identité ainsi qu'une copie de l'attestation de la carte vitale lors du stage.